

Titre	Désignation d'un secrétaire de séance	N°ordre	1
Pièce(s) jointe(s)			
N° identifiant	2023-0066	Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY
Étudiée par	Hors commission		
Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique			

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il vous est proposé de désigner M. Aloïs GABORIT pour remplir cette fonction.